

Guide à destination des étudiants du M1

Masters en enseignement S1, S2 ou S3



Afin que votre année de Master en codiplômation avec l'ULiège se déroule au mieux, voici quelques conseils à suivre en début d'année :

- Finalisez au plus vite votre inscription et votre PAE¹ dans votre Haute-École afin d'avoir accès au plus vite aux ressources en ligne ULiège.
- Si vous avez été inscrit l'année passée dans un bachelier en enseignement S1, S2 ou S3 en codiplômation avec l'ULiège, vos identifiant et mot de passe ULiège restent, en principe, inchangés.
- Si votre mot de passe ULiège ne fonctionne pas, adressez-vous à inscription-online@uliege.be

À l'aide de votre identifiant ULiège et de votre mot de passe ULiège, vous pouvez accéder au **portail myULiège**. Sur celui-ci :

- **Vérifiez votre inscription sur myULiège** : onglet « mon dossier », cliquez sur « mes inscriptions » et vérifiez le nom de la formation à laquelle vous êtes inscrit·e et le nom de votre Haute-École.
- **Vérifiez votre cursus (PAE) sur myULiège** : vos choix de cours sont importés automatiquement entre votre Haute-École et l'ULiège mais il est impératif de vérifier que les cours auxquels vous êtes inscrit·e soient bien corrects. Si tel n'est pas le cas, veuillez le signaler à administration.cefен@uliege.be.
- En tant qu'étudiant de master, vous allez recevoir une invitation par mail pour bénéficier d'une **carte d'étudiant de l'ULiège**. Si vous avez déjà votre carte d'étudiant ULiège elle restera valable cette année. Si vous n'avez pas déjà reçu votre carte d'étudiant l'année passée, nous vous recommandons de suivre la procédure en ligne pour recevoir votre carte. Cette carte reprendra votre identifiant ULiège et facilitera votre accès aux bibliothèques dans les locaux de l'ULiège. Si vous avez un problème concernant la réception de votre carte d'étudiant, n'hésitez pas à contacter le service des inscriptions (inscription-online@uliege.be).

Vous retrouverez également diverses informations utiles (horaires et locaux, examens, ...) sur **le site du CEFEN** (www.cefен.uliege.be) dans l'onglet « **Portail des étudiants** » **S1-S2-S3**.

- Il est, par exemple, utile de vous abonner à votre horaire CELCAT qui est la référence en cas de changement de local du cours de dernière minute. Cette procédure est expliquée sur le Portail des étudiants dans l'onglet « Horaires et locaux » ;
- Dans ce même onglet, vous retrouverez également la localisation des locaux.

¹ PAE : programme annuel de l'étudiant

Si votre PAE est correct sur myULiège, vous avez **accès à eCampus** en cliquant sur l'onglet « cours » puis en cliquant sur « accès à eCampus ». Dans eCampus, les différents cours universitaires de votre PAE seront disponibles et vous pourrez consulter et/ou télécharger les ressources en ligne de chacun de vos cours.

- Dans l'attente de recevoir vos identifiant et mot de passe ULiège, des **identifiants génériques** ont été créés pour vous donner temporairement l'accès à eCampus sur www.ecampus.uliege.be :

	Section 1 : f101475 - iSyg)m9K
	Section 2 : f101476 - x9cSFFG=
	Section 3 : f101477 - J)f8nAmt

Attention, ces identifiants génériques seront désactivés fin novembre 2026, date à laquelle votre PAE doit être absolument correct sur myULiège.

Lors des examens ULiège :

- **Encodez votre identifiant ULiège correctement sur le formulom !**
- Vérifiez votre **note d'examen** sur le site de votre Haute-École, mais aussi sur myULiège
- Pour avoir accès aux **examens de seconde session** (septembre), vous devez impérativement vous **inscrire** en seconde session sur myULiège dans le délai qui vous sera communiqué par mail après la session de juin ; si vous n'êtes pas inscrit, vous ne pourrez pas présenter votre examen.

Si vous avez ouvert un **dossier ESH** (étudiant en situation de handicap) et que vous avez droit à des aménagements raisonnables dans votre Haute-École référente, la procédure est la suivante :

- Introduisez une demande de statut ULiège **avant le 15 novembre** via le portail MyULiège ou via le lien <https://my.uliege.be/ash>
- Décrivez brièvement votre pathologie et les difficultés associés dans les espaces prévus à cet effet.
- Dans la section rapport médical, veuillez n'introduire **QUE** le PAI de votre établissement de référence.
- Une fois cela fait veillez à bien **valider votre demande** en cliquant sur le bouton en bas de page. **ATTENTION** : Si votre dossier est indiqué comme encodé, celui-ci n'a pas été validé et ne pourra donc pas être traité par nos équipes.
- Une fois la démarche effectuée, les aménagements seront adaptés pour correspondre le plus possible à ce qui a été octroyé par l'établissement de référence en prenant compte des spécificités de l'enseignement universitaire.
- A compter de la validation du dossier par le gestionnaire après le 15 novembre, vous disposerez d'un **délai de 8 jours ouvrables** pour vous rendre à nouveau sur votre portail

MyULiège et signer votre nouveau PAI. Un mail automatique vous demandant de réaliser cette action vous sera envoyé à ce moment.

Si la procédure n'est pas réalisée jusqu'au bout, aucun aménagement ne pourra être mis en place pour le reste de l'année.

Si vous constatez un problème, contactez au plus vite l'apparitorat du CEFEN :

administration.cefен@uliege.be – 04/366.91.92 – Place du XX août 7, bât A1 bur.0/6